

# SOCIOLOGIE

## ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Laure Blévis, Frédérique Omer-Houseaux

**Coefficient** : 3 ; **Durée de préparation** : 1 heure

**Durée de passage devant le jury** : 30 minutes dont 20 d'exposé et 10 de questions

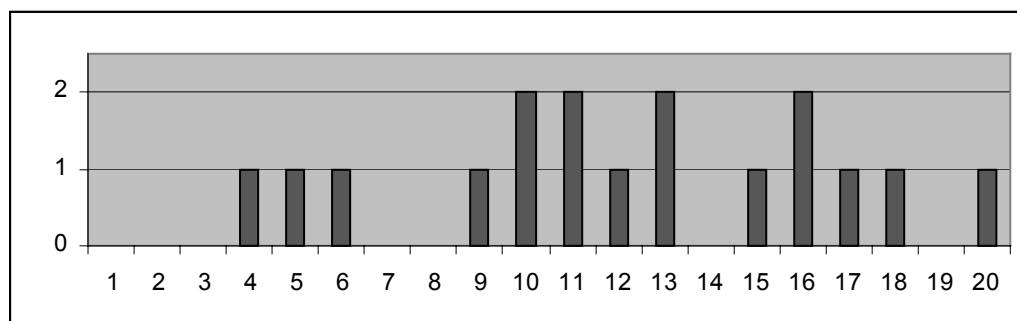
**Type de sujets donnés** : question unique

**Modalités de tirage du sujet** : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

**Liste des ouvrages généraux autorisés** : aucun

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés** : aucun, **la calculatrice est interdite**

17 candidats ont passé l'épreuve de la leçon en sociologie. Les notes varient entre 4 et 20. La moyenne s'élève à 12,1. L'écart-type est de 4,6.



### *Principe de l'épreuve*

Les candidats tiraient au sort un sujet parmi l'ensemble des sujets proposés. Les sujets variaient tant par le mode d'entrée (un type de fait social, un sous-champ disciplinaire, une question méthodologique...) que par la formulation (parfois très classique parfois peu classique). L'exposé d'une durée de 20 minutes était suivi d'une discussion de 10 minutes avec le jury.

### *Commentaire du jury*

Le jury a cette année encore été très satisfait du niveau d'ensemble des prestations proposées. Les candidats à l'épreuve d'option, témoignent, dans leur grande majorité, d'une culture sociologique certaine, voire très approfondie pour les meilleurs d'entre eux. Ils sont soucieux de définir les termes du sujet proposé, de construire leur exposé autour d'une problématique sociologique généralement claire et pertinente. Les prestations sont donc généralement conformes aux attendus de l'exercice. Les candidats se prêtent au jeu des questions avec sérieux et semblent conscients que cette partie de l'exercice vise avant tout à leur faire compléter ou corriger la première partie de leur prestation.

Cinq candidats sur 17 ont proposé des exposés d'une durée inférieure à 15 minutes quand 20 minutes leur étaient imparties. Ces exposés témoignent en général d'un traitement très superficiel de la question posée et d'un manque de culture sociologique permettant d'étayer un exposé conséquent, malgré des efforts parfois intéressant de problématisation. S'agissant d'une épreuve de spécialité, on attend des candidats, non seulement des capacités logiques et formelles de construction et d'argumentation, mais également une culture sociologique et une connaissance du social leur permettant à la fois d'illustrer et de travailler réellement les

notions proposées. D'une manière générale, le jury a regretté que les candidats se trouvent souvent désarmés lorsqu'ils sont invités à proposer des exemples concrets (contemporains ou historiques) illustrant des concepts ou des théories qu'ils exposent par ailleurs : une candidate interrogée sur « Règles juridiques et normes sociales » n'avait pour seul exemple d'adaptation de la législation aux mœurs que la loi de 1975 autorisant le divorce par consentement mutuel et n'a pas su travailler cet exemple pendant la discussion ni en proposer d'autres plus récents. Cette coupure des candidats avec les dimensions pratiques et concrètes de la sociologie, si elle peut s'expliquer par le contexte de leur formation, n'en est pas moins très dommageable à la qualité des prestations.

Cette manière très théorique d'aborder les sujets s'accompagne parfois malheureusement d'une méconnaissance des avancées récentes ou contemporaines de la discipline, amenant une candidate interrogée sur « Le suicide » à restreindre le sujet à un compte-rendu plat de l'ouvrage de Durkheim. Un exposé sur « Le raisonnement sociologique » a également donné au jury l'impression qu'aucune avancée méthodologique n'avait été effectuée depuis *Les Règles de la méthode*. Enfin, la maîtrise d'outils de base tels que les PCS aurait permis à un candidat, interrogé sur « Classe sociale et profession », de ne pas confondre les deux notions, mais de les confronter et de réfléchir sur leurs définitions et constructions relatives.

A contrario, deux exposés ont particulièrement retenu l'attention du jury (« L'engagement du sociologue » et « Consommer ») car les candidates, interrogées sur des sujets très différents, ont non seulement réussi à construire une problématique subtile et efficace, mais ont également témoigné d'une solide culture sociologique ainsi que d'une véritable sensibilité aux questions concrètes et aux enjeux de la discipline. Interrogée sur « Consommer », la candidate a su traiter de front la question des rapports entre sociologie et économie en s'appuyant à bon escient sur l'apport de l'anthropologie. « L'engagement du sociologue » a donné lieu à un exposé excellent sanctionné par la note maximale tant la candidate a su travailler la notion d'engagement sous ses différents angles, mobilisant à cet effet des lectures personnelles et approfondies de recherches sociologiques variées et montrant même une sensibilité étonnante au contexte réel de la pratique sociologique, tant sur le terrain que dans le champ universitaire.

Plus généralement les exposés qui montraient une connaissance approfondie et de première main d'œuvres sociologiques ont été valorisés. A l'inverse la citation d'auteurs, dont l'entretien avec le jury montrait ensuite qu'ils n'étaient connus que très superficiellement, voire que de nom, n'apporte rien aux candidats et est plutôt de nature à agacer le jury.

### ***Liste des sujets***

Identité, identités

Ce que parler veut dire

Le suicide

Suffit-il d'avoir des intérêts communs pour mener une action collective ?

Consommer

Les classes moyennes

Qu'est-ce que la pauvreté ?

Tradition et changement

Règles juridiques et normes sociales

L'enfance

Les ouvrières

Les prénotions

Classes sociales et profession

L'association : un objet pour les sciences sociales ?

L'engagement du sociologue

Le raisonnement sociologique  
Exclusion et participation politique